UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE PICARDIE

AVENANT SALAIRES Nº 10 du 17 juin 2019 à LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA METALLURGIE DE LA SOMME

Entre:

L'UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE PICARDIE, d'une part,

LES ORGANISATIONS SYNDICALES soussignées, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1: REMUNERATION EFFECTIVES ANNUELLES GARANTIES:

En application de l'Accord National du 13 juillet 1983 modifié sur l'application des rémunérations Minimales Hiérarchiques, le barème des Rémunération Effectives Annuelles Garanties est fixé, à compter de l'année 2019, pour la durée légale du travail, comme suit :

Coefficient	REAG 2019 Base 151 H 67
140	18 255
145	18 462
155	18 475
170	18 531
180	18 687
190	18 918
215	19 484
225	20 037
240	21 059
255	21 757
270	22 722
285	23 858
305	24 798
335	27 454
365	29 238
395	31 696

JJL

JD

Y.B

W

Le barème ci-dessus fixant des garanties annuelles pour la durée légale du travail, les montants dudit barème devront être adaptés en fonction de l'horaire de travail effectif auquel le salarié est soumis.

En application de l'article L. 2261-23-1 du Code du travail, les signataires conviennent que le contenu du présent accord ne justifie pas de prévoir les stipulations spécifiques aux entreprises de moins de cinquante salariés visées à l'article L. 2232-10-1 du Code du travail.

ARTICLE 2: VALEUR DU POINT:

La valeur du point est fixée à **5,45 euros, à compter du 1**^{er} **juin 2019**. Conformément à l'accord national du 13 juillet 1983 modifié, cette valeur du point permet de déterminer les Rémunérations Minimales Hiérarchiques qui servent de base de calcul à la prime d'ancienneté prévue par la convention collective.

ARTICLE 3: DEPOT ET PUBLICITE DE L'ACCORD:

Le présent avenant est fait en nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations et dépôt dans les conditions prévues par la loi.

L'Union des Industries et Métiers De la Métallurgie Picardie

Minis Tell

Syndicat de la Métallurgie et Parties Similaires CFTC De la Somme

L'U.S.M. F.O. Métallurgie

La Métallurgie C/F/E. C.G.C. SOMME

Le Syndicat Métaux C.F.D.T.

L'U.D. C.G.T.